

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

Saint Brieuç, le

23 OCT. 2015

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Délégation à la mer  
et au littoral

Service activités maritimes

Affaire suivie par :  
Martine Poullain  
Tél : 02.96.75.25.31

[martine.poullain@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:martine.poullain@cotes-darmor.gouv.fr)

Monsieur le président,

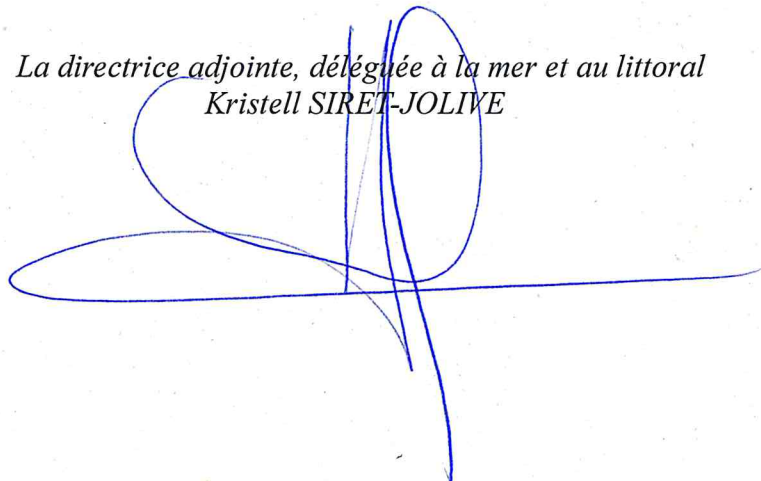
Une nouvelle convention entre la direction des affaires maritimes et l'ENIM est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2015. Cette dernière prévoit le transfert de l'essentiel des missions assurées jusque-là par la délégation à la mer et au littoral de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM-DML) en matière de sécurité sociale et de retraite des marins vers l'ENIM.

Ainsi, vous trouverez ci-joint un tableau détaillant les missions assurées par l'ENIM ainsi que les adresses des sites où les demandes doivent désormais être adressées et les coordonnées téléphoniques pour toute demande de renseignement des armateurs.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir diffuser ces informations auprès des professionnels relevant de votre comité par tout moyen que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

*La directrice adjointe, déléguée à la mer et au littoral*  
*Kristell SIRET-JOLIVE*



M. Alain Coudray  
Président du CDPMEM 22  
Espace Azur  
Rue des Grands Clos  
22 590 Pordic

Copie : ENIM, SSM